
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 12 novembre 2014 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE14 1686

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 12 novembre 2014 en y retirant les articles 20.009, 20.035, 30.003 et 40.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE14 1687

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE14 1688

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE14 1689

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 27 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE14 1690

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 29 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE14 1691

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE14 1692

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir des services professionnels pour les travaux d'ingénierie relatifs à la mise en place d'un écran d'étanchéité, d'un réseau de captage et d'un procédé de traitement des eaux souterraines et des hydrocarbures flottants au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1145886002

CE14 1693

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public visant la conclusion de trois ententes-cadres concernant l'exécution de services professionnels en ingénierie et en conception d'aménagement du domaine public, pour les besoins des différents grands projets à la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1140870001

CE14 1694

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré avec Innovative Interfaces Canada inc., pour la migration du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) - Millennium vers SIERRA, pour une somme maximale de 134 819,69 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de la firme en date du 9 octobre 2014, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1145260003

CE14 1695

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 329 589,10 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique (réseaux secondaires) nécessaire au raccordement futur de 13 nouveaux réseaux de feux de circulation au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) ;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à cette fin à Cogeco Services réseaux, fournisseur exclusif, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, en date du 8 septembre 2014, soit pour une somme maximale de 299 626,45 \$, taxes et contingences incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1145897001

CE14 1696

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 214 878,89 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition de cette firme en date du 4 septembre 2014;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1140206010

CE14 1697

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, 9216-1264 Québec inc. - Arte, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de la collecte, du transport et du traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une période de 60 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 91 017,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13925;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1144730005

CE14 1698

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accorder un contrat de cinq ans à Desjardins Assurances pour la couverture d'assurances collectives à compter du 1^{er} décembre 2014, pour la somme de 2 046 360 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2014-RH01;

Adopté à l'unanimité.

20.007 1145379002

CE14 1699

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 828 906,57 \$, taxes incluses, pour la prolongation du contrat octroyé à Recyclage Notre-Dame inc. (CG11 0430) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, pour le traitement, par compostage, de 5 000 tonnes par année de résidus alimentaires, conformément à l'article 4 des clauses administratives particulières régissant ce contrat et pour exercer l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année pour la même période, conformément à l'article 2 des spécifications techniques régissant ce contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 704 399,62 \$ à 2 533 306,19 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1142621004

CE14 1700

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 285 022,35 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réfection des sanitaires, de climatisation et divers travaux à la caserne de pompiers n° 5 située au 75, rue Ontario Est (0057), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 081 162,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5733 ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1146342002

CE14 1701

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 682 505,57 \$, taxes incluses, pour les travaux de planage de rue, de rehaussement de la chaussée, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis, dans la rue Saint-Patrick, entre la rue Léger et le boulevard Angrignon, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents;
- 2 - d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 647 005,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 232002;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1144822053

CE14 1702

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 828 880,55 \$, taxes incluses, pour la troisième phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Madux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 761 049,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5739;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1140660007

CE14 1703

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 883 858,82 \$, taxes incluses, pour la réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Développement Atrium inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 813 150,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5748;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1143482003

CE14 1704

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver trois projets de convention de cession et de consentement pour les contrats de services professionnels no. 3 et no. 5 (CG11 0349) - (appel d'offres public 11-11668), pour le contrat de services professionnels no. 3 (CG13 0129) - (appel d'offres public 12-12345) ainsi que pour le contrat no. 3 (CG13 0130) - (appel d'offres public 12-12250) tous octroyés à LVM inc., en faveur du cessionnaire EnGlobe corp, selon les mêmes termes et conditions.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1143855002

CE14 1705

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 230 305,51 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique, en ingénierie de charpente et civil afin de réaliser des projets de construction, réfection, restauration et de mise aux normes des bâtiments de parcs et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Riopel Dion St-Martin inc. Architectes, et Beaudoin Hurens Ingénieurs conseils, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 118 459,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12340 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1145110008

CE14 1706

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une partie des programmes annuels 2014, 2015 et 2016 d'inspection et d'évaluation de la capacité portante des structures routières et connexes de la Ville de Montréal (projet 14-11), pour une somme maximale de 358 749,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13650 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1140541017

CE14 1707

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 70 000 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels des projets du programme de protection et de mise aux normes de bâtiments de parcs et corporatifs;

- 2 - d'approuver un projet d'addenda n° 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaupré Michaud Associés Architectes, Dessau ingénieurs électromécanique et Nicolet Chartrand Knoll Ltée ingénieurs structure et génie civil (CG12 0108 et CG14 0353), majorant ainsi le montant total du contrat de 971 791,53 \$ à 1 041 791,53 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1140660006

CE14 1708

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Services exp inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume, pour une somme maximale de 386 373,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13891 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de services professionnels et tout document y donnant suite;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1143334029

CE14 1709

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 218 788,11 \$, taxes incluses, pour la réalisation des interventions archéologiques dans le cadre du réaménagement de la place du Canada nord ;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda n° 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Ethnoscop inc. (CG12 0632), majorant ainsi le montant total du contrat de 632 307,31 \$ à 851 095,42 \$, taxes incluses ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1143501004

CE14 1710

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Arkéos inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'études et d'interventions archéologiques dans le cadre des travaux d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13742 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1144426001

CE14 1711

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gestion de gré à gré à l'organisme Le TAZ, Centre multidisciplinaire et communautaire, pour la gestion de l'installation sportive et des activités de sports sur roue, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 551 880 \$, taxes incluses, soit un montant annuel de 183 960 \$, taxes incluses, pour 2015, 2016 et 2017 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 000 \$, annuellement pour 2015, 2016 et 2017 pour des frais d'expertise technique relatifs à l'immeuble ;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus équivalent à celui des dépenses au montant de 200 000 \$ en 2015 ;
- 4- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports pour une somme de 200 000 \$ récurrente, à compter de 2016 ;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1146817001

CE14 1712

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel la firme Mercer (Canada) limitée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite autres que celui des policiers, requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 034 120,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13928 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de services professionnels pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'approuver, pour 2015, un virement de crédits de 454 512 \$ provenant des dépenses contingentes imprévues d'administration et, pour les années 2016 à 2019, d'ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1142942003

CE14 1713

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert du ministre des Transports, pour le gouvernement du Québec, des bandes de terrains vacantes constituées des lots 4 295 504, 5 114 501, 5 114 502, 5 114 505, 5 114 629, 5 114 630, 5 114 632, 5 114 634, 5 444 142, 5 444 144, 5 457 501 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 48 369 mètres carrés, situées du côté nord-est du boulevard Jacques-Bizard entre le boulevard Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et le boulevard Chèvremont, dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, aux fins de construction d'un nouveau pont et ses approches entre l'Île-Bizard et Montréal et de régulariser le titre de propriété de la Ville, quant à sa piste cyclable, pour un montant de 4 091 000 \$, plus les taxes applicables, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1141027001

CE14 1714

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, la description des lots 1 860 513, 1 860 604 et 1 860 647 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement de Verdun, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1141477011

CE14 1715

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer comme domaine public les lots 5 392 553 et 5 428 909 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à Résidence Les Jardins Millen inc., aux fins d'assemblage, un immeuble situé à l'angle nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Millen, d'une superficie de 86,1 mètres carrés, constitué des lots 5 392 553 et 5 428 909 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un montant de 69 500 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1143496003

CE14 1716

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation, aux fins d'assemblage au parc-nature du Bois-de-Liesse, des terrains constitués des lots 1 901 434 (parcelle A) et 1 901 435 (parcelle B) du cadastre du Québec, situés sur le côté sud de la rue Thimens et à l'est du boulevard Pitfield, dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;

- 3 - d'autoriser à cette fin une dépense de 630 000 \$ (parcelle A) et de 770 000 \$ (parcelle B), représentant un montant total de 1 400 000 \$, plus les taxes applicables;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1144962008

CE14 1717

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un terrain constitué du lot 1 065 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville, sur le boulevard de Maisonneuve Ouest entre les rues Saint-Mathieu et Saint-Marc, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux fins de création d'un parc;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 3,6 M\$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5 - d'exclure de la délégation relative aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du décret concernant l'agglomération CG14 0308, en date du 19 juin 2014, les droits, pouvoirs et obligations liés à la présente acquisition.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1143778003

CE14 1718

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Développement Olymbec inc., pour une période additionnelle de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} novembre 2014, des locaux d'environ 1036,15 mètres carrés, situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 6557, avenue de l'Esplanade, à des fins de garage pour la Division du marquage sur la chaussée et de la signalisation écrite, au bénéfice des arrondissements de Montréal;
- 2 - d'autoriser la dépense pour l'énergie pour un montant total de 115 000 \$, taxes incluses, pour la durée du terme de cinq (5) ans;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1145372006

CE14 1719

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de convention de renouvellement de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête à la Société d'animation de la promenade Bellerive, à titre gratuit, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, un local d'une superficie locative de 153 mètres carrés, dans le chalet du parc situé au 8300, rue Bellerive, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à des fins d'activités sportives et de plein air, de loisirs, culturelles et récréotouristiques, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1145323011

CE14 1720

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel 9135-3821 Québec inc. consent à la Ville de Montréal, une servitude d'utilités publiques, aux fins d'installation d'une borne-fontaine, sur une partie du lot 4 711 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 4,5 mètres carrés située au nord-ouest de la 56^e Rue et au sud-ouest du boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, et ce, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1134396001

CE14 1721

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 75 000 \$ à Dianova Québec pour le projet d'achat-rénovation de l'immeuble sis au 1516 rue Aylwin, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre de la Mesure d'aide financière du maire de Montréal à la lutte contre l'itinérance;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1140640004

CE14 1722

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier aux quatre organismes culturels désignés ci-après, totalisant 71 405 \$, pour la réalisation d'études et de collectes de fonds reliées à des projets d'équipements culturels, au montant indiqué pour chacun d'eux:

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| - Imago théâtre inc. | 10 738 \$ |
| - Musée McCord d'histoire canadienne | 25 000 \$ |
| - Atelier Graff, inc. | 10 667 \$ |
| - Tangente inc. | 25 000 \$ |

2 - d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et les conditions de versement de cette contribution;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1140007003

CE14 1723

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant 72 440 \$, dans le cadre des programmes de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, aux trois organismes culturels désignés ci-après, pour l'achat d'équipements spécialisés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux :

| | |
|---|-----------|
| - Centre de recherche et de design en impression textile de Montréal | 49 500 \$ |
| - Centre des textiles contemporains de Montréal | 12 800 \$ |
| - Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc. | 10 140 \$ |

2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conventions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1140007004

CE14 1724

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à La Table ronde du Mois de l'histoire des Noirs pour la production et la promotion des outils de communication dans le cadre de la 24^e édition du « Mois de l'histoire des noirs », édition 2015;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1140242001

CE14 1725

Il est

RÉSOLU :

1 - d'accorder un soutien financier totalisant 337 474 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance :

| Organisme | Projet | Montant recommandé |
|---|--|--------------------|
| Auberge communautaire Sud-Ouest | Charlemagne - École de la rue | 40 000 \$ |
| Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc. | En route vers la dignité | 25 000 \$ |
| Diners St-Louis | Job 18-30 | 25 000 \$ |
| Groupe Itinérance et Travail (faisant aussi affaire sous Groupe Information Travail) | Brigade Plateau Net | 25 000 \$ |
| La Cafétéria communautaire Multi Caf | Soutien à l'itinérance | 24 502 \$ |
| L'Unité d'intervention L'Anonyme inc. | Stabilisation de l'intervention de proximité à bord de l'autobus | 21 335 \$ |
| Nouvelle approche humanitaire d'apprentissage (faisant aussi affaire sous Centre NAHA) | Améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance en contexte de réinsertion sociale | 21 335 \$ |
| Plein Milieu | Le travail de rue en soutien aux personnes itinérantes d'origine autochtone dans le Grand Plateau | 39 289 \$ |
| Projet Refuge (faisant aussi affaire sous Projet Refuge-Maison Haïdar) | Projet Refuge | 23 000 \$ |
| Rue action prévention Jeunesse (faisant aussi affaire sous RAP Jeunesse) | Accès-Soir | 30 000 \$ |

2 - d'approuver les dix projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier de 63 013\$ à Mission Old Brewery pour la réalisation du « Projet Autobus » dans le cadre de la nouvelle Mesure d'aide financière à la lutte contre l'itinérance;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1140744005

CE14 1726

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder deux soutiens financiers totalisant 190 066 \$ conformément à l'appel de projets été 2014 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, aux organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

| <u>Organisme</u> | <u>Projet</u> | <u>Montant</u> |
|---|---|-----------------------|
| Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve | Fab Lab iMusée | 140 046 \$ |
| Journal de la Rue | Autofinancement du monde communautaire | 50 020 \$ |

- 2 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1146352010

CE14 1727

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Fusion Jeunesse pour la réalisation des éditions 2014-2015 et 2015-2016 du Festival de robotique FIRST QUÉBEC, du projet Relève Mode et du projet CLIP, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1146352011

CE14 1728

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à AON Parizeau inc., courtiers d'assurances, aux fins du renouvellement d'un cautionnement de 1 M\$ auprès de la Compagnie d'assurance Travelers du Canada, couvrant la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015, tel que requis par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 19 a. 140 et ss) pour l'exploitation du site d'enfouissement au Complexe environnemental Saint-Michel, pour une somme maximale de 6000 \$, non taxable, conformément à la facture de cette firme en date du 4 septembre 2014 et selon les termes et conditions stipulés au certificat de renouvellement du cautionnement 95012063;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1145960001

CE14 1729

Il est

RÉSOLU :

de consentir à la cession par Rolls-Royce Canada limitée à Siemens Canada limitée de tous les droits et obligations lui résultant du bail reçu par M^e Robert Coulombe, le 1^{er} août 2000, sous le numéro 2551 de ses minutes, et ce, sans considération monétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1146337002

CE14 1730

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adhérer à la « Déclaration de Séoul » mettant en oeuvre le premier forum international réunissant les pouvoirs publics locaux et les acteurs de l'économie sociale;
- 2- d'autoriser M. Denis Coderre, maire de Montréal, membre du comité exécutif et responsable politique de l'économie sociale à la Ville de Montréal, à signer la déclaration jointe au dossier décisionnel pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1145008002

CE14 1731

Vu la résolution CA14 27 0346 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga–Maisonneuve en date du 7 octobre 2014;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de renouveler la réserve à des fins de rue sur les lots 4 195 783 et 4 115 607 du cadastre du Québec, pour le prolongement de la rue Duchesneau;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1143642001

CE14 1732

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la Politique du sport et de l'activité physique ainsi que ses orientations et priorités d'action découlant de la consultation publique tenue en 2012-2013 et du Sommet Montréal physiquement active de mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1141658005

CE14 1733

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense relative au déplacement, du 15 au 22 novembre 2014, de Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif, responsable de la sécurité publique et des services aux citoyens, comme conférencière et modératrice au 11^e Colloque du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) qui se tiendra à Palerme (Italie) pour un montant estimé à 578 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1143905001

CE14 1734

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la nomination de Mme Debbie Di Chiaro à titre d'administratrice de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, en remplacement immédiat de M. Roger Dionne.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1140640005

CE14 1735

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la recommandation de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du Rapport et de la recommandation de l'inspecteur général concernant l'appel public de propositions 1111368002.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1143624044

CE14 1736

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser, dans le cadre des actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, des virements budgétaires de 80 000 \$ en provenance de la Division du développement durable, pour la poursuite de deux projets Quartiers 21 dans les arrondissements de LaSalle (30 000 \$) et de Saint-Léonard (50 000 \$).

Adopté à l'unanimité.

30.008 1145174003

CE14 1737

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le dépôt d'une requête introductive d'instance en révision judiciaire à l'encontre de la décision de l'arbitre Marcel Morin rendue le 29 octobre 2013 et rectifiée par une décision rendue le 16 octobre 2014, dans le cas du grief 12-1018 concernant les crédits de congé de maladie de certains employés cols bleus.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1140167001

CE14 1738

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à présenter une réclamation dans le processus de liquidation judiciaire entrepris par Construction Frank Catania et Associés inc. pour une somme de 23 661 260,19 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1146684001

CE14 1739

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance de l'état des revenus et des dépenses de la Ville - Volet municipal au 30 septembre 2014, projetés à la fin de l'exercice;
- 2- de prendre connaissance de l'état des revenus et des dépenses réels de la Ville au 30 septembre 2014 comparé au 30 septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1145205008

CE14 1740

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville - Volet agglomération au 30 septembre 2014, projetés à la fin de l'exercice;
- 2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 30 septembre 2014 comparé au 30 septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1145205009

CE14 1741

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1142904012

CE14 1742

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1142904013

CE14 1743

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 26 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 de la Corporation Anjou 80.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1142904016

CE14 1744

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 26 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 de la Société de gestion Marie-Victorin.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1142904017

CE14 1745

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 26 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 de la Société d'habitation et de développement de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1142904018

CE14 1746

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1142904014

CE14 1747

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2014, pour approbation à une assemblée extraordinaire subséquente, les prévisions budgétaires 2015 du Bureau du Taxi.

Adopté à l'unanimité.

30.019 1142904015

CE14 1748

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions pour la protection des conduites principales d'aqueduc et d'égout contre les forages et les fonçages de pieux sur la propriété privée » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1144136001

CE14 1749

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-012), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1140196009

CE14 1750

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal (02-177) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1145179003

CE14 1751

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil interculturel de Montréal (02-044) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1142714003

CE14 1752

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-149 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 570 000 000 \$ pour financer la quatrième phase du programme de maintien du patrimoine des équipements fixes du métro (Programme Réno-Systèmes 4), conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01)

Adopté à l'unanimité.

40.006 1146213004

CE14 1753

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer « rue Wilfrid-Reid », la voie de circulation constituée des lots 5 256 489 et 5 256 492 du cadastre du Québec;
- 2- de nommer « rue Jean-Gascon », le lot 5 282 501 du cadastre du Québec, qui prolonge cette voie de circulation existante, et de nommer « rue des Outardes », le lot 5 282 502 du cadastre du Québec, qui prolonge cette voie de circulation existante.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1146767002

CE14 1754

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île à Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1142622012

CE14 1755

Il est

RÉSOLU :

de nommer Madame Francyne Gervais à titre de Directrice – bureau de l'amélioration des services à la clientèle (emploi #105 980) dans la classe salariale FM 10 (104 300 \$ - 130 370 \$ - 156 440 \$) pour une période indéterminée, à compter du 12 novembre 2014, conformément à l'article 2 « Mandat de cadre de direction » des *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal* (CE14 0813) et à l'article 10.2.2 de la politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1145904021

CE14 1756

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur le site de l'église Saint-Columba et de son centre communautaire situé au 4020 et 4040, avenue Hingston, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1143751004

Levée de la séance à 11 h 27

70.001

Les résolutions CE14 1686 à CE14 1756 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville